



Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ↳ Utiliser le navigateur « Firefox » → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ↳ Cliquer le bouton « Télécharger » → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous »

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ↳ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ↳ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement  ou 

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** @ ou  :

- ↳ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement
- ↳ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
- ↳ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif ?? :

- ↳ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ↳ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

- Toutes les qualifications HPA complexes sont des qualifications de type multimoteurs.

- ↳ À ce jour, seul la QT SF50 n'est pas multimoteurs.

- L'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne a déposé des recommandations « OEB » relatives aux programmes de formation QT à certains avions HPA complexes et à la réalisation de vols de familiarisation sous supervision d'un instructeur qualifié ou de restriction à la fonction copilote. Ces recommandations sont disponibles sur le site AESA à ce lien : [ICI](#).

- ↳ **Il vous appartiendra de prendre les mesures adaptées à votre expérience en tant que pilote pour le type d'avion.**

Pièces à fournir :

Pièces communes relatives à toutes demandes :

Attestation de formation ATO/DTO :

- ↳ **Si formation effectuée à l'étranger** : Certificat d'approbation de l'organisme de formation par l'Autorité étrangère d'un État membre de l'EEE ou Suisse ayant dispensé la formation suivie qui devra y être listée comme approuvée.
- ↳ **Si la formation a été faite uniquement sur simulateur** : Copie d'une pièce permettant de vérifier la réalisation de la formation en vol sur l'aéronef (tours de pistes) (cf. règlement (UE) n°1178/2011 « AIR CREW » - Annexe 1 - appendice 9 (A) §17).

Ils doivent être effectués dans un ATO avec un instructeur TRI. Si aucun ATO ne propose cette partie, ces exercices peuvent être effectués dans une compagnie aérienne européenne après accord du pôle formation, écoles et simulateurs de la DSAC direction personnels navigants.

Copie ou original du formulaire de compte rendu d'examen en vol réalisé avec un examinateur titulaire d'une autorisation conforme au règlement (UE) n°1178/2011 « AIR CREW » :



- ↳ **Pour une QT/QC SP ME ou QC HPA « Non-Complexe »** : **17** ou **12** ou **04FormExa** (Cf. lien internet : [ICI](#))
- ↳ **Pour une QT HPA « Complexe »** : **25FormExa** (Cf. lien internet : [ICI](#))

Copie de **l'autorisation de l'examineur** ayant fait passer le test d'aptitude si cet examinateur est titulaire d'une autorisation d'examineur non délivrée par française. Cet examinateur devra être obligatoirement sur la **NFE** (« Non French Examiner » List). La page internet est disponible à l'adresse internet suivante : [Ici](#)

Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Pièces spécifiques selon le type de machine :

Dans le cas d'une 1^{ère} QT HPA Complexe : Attestation de formation « Advanced UPRT » dument complété et signé par l'ATO (Pour les formations ayant commencé après le 20 décembre 2019). L'Advanced UPRT effectué pour une QT MP n'est pas recevable pour une 1^{ère} QT HPA Complexe et inversement. La formation « Advanced UPRT » est un prérequis d'entrée en formation.

 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	Titre du formulaire			 <p>direction générale de l'Aviation civile</p> <p>DSAC</p>
	12i-Formlic	Rév 5 – 01/06/2021	Page 2 sur 3	

- Pour une 1^{ère} qualification HPA et si vous n'êtes pas déjà titulaire d'une qualification HPA**, vous devez satisfaire à une des exigences suivantes :
- Attestation de suivi du cours théorique additionnel si non inclus dans la formation à la qualification.
 - **OU** Être titulaire d'un théorique valide ATPL(A)/PL(A) (Dans le cas d'une PPL/CPL(A)).
 - ↳ Pour la validité du PL(A), voir le site : [lci](#)
 - **OU** Si, en plus d'une licence délivrée conformément à la présente partie, vous êtes titulaire d'une licence ATPL(A) OACI ou d'une licence CPL(A)/IR OACI avec un crédit de connaissances théoriques pour l'ATPL(A).
- Si la MCC n'a pas été combinée avec la formation à la QT (**Si la formation et le test pratique d'aptitude ont été effectués en vue d'une délivrance de la qualification avec l'extension au privilège de l'exploitation en conditions multi-pilotes MPO**) :
- ↳ Copie de l'attestation de la formation au travail en équipage **avion MCC** (ou FTE ou certificat FPC) ;
 - ↳ **OU** Attestation **hélicoptère MCC** (ou FTE ou FPC) et copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 100 h sur hélicoptère multipilotes ;
 - ↳ **OU** Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h sur hélicoptère multipilotes ;
 - ↳ **OU** Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h en exploitation multipilotes sur avion monopilote multimoteurs, en transport aérien commercial.
- Si la MCC a été combinée avec la formation à la QT :
- ↳ L'attestation de formation QC/QC doit en faire état.
 - ↳ **OU** Copie de l'attestation de la formation au travail en équipage **avion MCC**.

Envoi de votre dossier :

- Si votre **formation** a été effectuée en **France** :
 - ↳ Votre dossier doit être envoyé soit à la DSAC la plus proche de votre domicile (DSAC-IR ou DSAC Échelon central) : [lci](#)
- Si votre **formation** a été effectuée en totalité ou en partie dans un pays de **l'EEE ou la Suisse** :
 - ↳ Votre dossier doit être envoyé à la DSAC - Échelon Centrale (au pôle Formation) par mail uniquement : dsac-formation-etranger-bf@aviation-civile.gouv.fr

Information sur le navigant :

1/4. Information sur le candidat

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence		Pays de résidence	
QT demandée		Exploitation	<input type="checkbox"/> SPO. <input type="checkbox"/> MPO. <input type="checkbox"/> SPO et MPO.
Qualification	<input type="checkbox"/> QC ME (Multimoteurs). <input type="checkbox"/> QT Complexe non HPA. <input type="checkbox"/> QT HPA non Complexe. <input type="checkbox"/> QT HPA Complexe.		

2/4. Information sur l'organisme de formation ayant effectué la formation

Nom de l'organisme		Autorité ayant approuvé cette organisme	
--------------------	--	---	--

3/4. Information sur l'examineur ayant effectué l'examen

Date de du skill test		Nom de l'examineur	
N° Examineur		L'examineur fait-il partie de la NFE	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.

3/4. Expérience et prérequis

Pour une 1^{ère} qualification avion SP ME :

Expérience PIC sur avion
(Cf. FCL.720.A(a)(1)) Avoir h (70h minimum) en tant que PIC sur avions.

Pour une 1^{ère} QC « HPA non complexe » ou QT « HPA Complexe » :

Expérience pilote sur avion
(Cf. FCL.720.A(a)(2)(i)) Avoir hdv (200h minimum) en tant que pilote dont h (70h minimum) en tant que PIC sur avions.

Dans le cas où vous détenez déjà une QT du même type, l'exigence d'expérience n'est pas requise.

↳ Préciser la QT :

IR
(Cf. FCL.720.A(a)(3)(i)) Uniquement pour une 1^{ère} QT HPAC : Détenir ou avoir détenu une IR/ME : Oui.

4/4. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		<p align="center">Signature (électronique ou non)</p> <p align="center">Lien tuto « Vidéo » signature électronique : lci</p> <p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
Le			